

Résolution sur les modalités de retrait
de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle les 6 et 7 octobre 1981,

RAPPELANT que le Comité des pensions de l'OIT a demandé, il y a plus d'un an, au Secrétaire de la Caisse commune des pensions des Nations Unies des précisions sur la procédure et les modalités pratiques de la cessation d'affiliation d'une organisation à la Caisse, conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts,

DONNE MANDAT au Comité du Syndicat d'obtenir, en étroite collaboration avec les représentants des participants, une réponse dans les plus brefs délais à cette demande.